

Rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2017

Sujet: Demande de crédit extrabudgétaire pour l'acquisition d'un
nouveau tracteur de CHF 121'000.00 TTC

Personnes présentes:

18 avril 2017

M. Quentin Bérard (suppléant)	X
M. Yan Borboen	-
M. Alan Carleton	-
Mme Catherine Jaquier	X
Mme Susan Killias	-
Mme Pascale Menu	X
M. Tim Ducommun (suppléant)	

Sujet : remplacement du tracteur de la commune intégralement amorti et de l'acquisition d'une épareuse (appareil spécifique pour débroussailler et entretenir les abords des voiries de CHF 24'000) et d'autres équipements.

La commission s'est réunie le 18 avril 2017 pour étudier le préavis susmentionné. Nous avons préalablement posé quelques questions à la Municipalité. Les réponses sont jointes au présent document. Nous remercions M. Monnin pour les réponses reçues.

La solution de financement retenue est un achat.

Une alternative de leasing/location n'a pas été retenue car elle s'avère plus coûteuse et la commune dispose des fonds suffisants dans la réserve pour investissements futurs (CHF 630'986.85 au 31 décembre 2016).

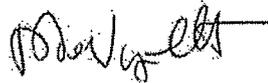
De plus, la copropriété avec une société locale (maraîcher, paysagiste, etc.) n'a pas non plus été retenue compte tenu de l'utilisation quotidienne de ce matériel.

Enfin, une solution de sous-traitance de toute ou partie des opérations menées avec ce matériel n'a pas été retenue : l'investissement pour l'épareuse représente 2 années de frais de sous-traitance des opérations correspondantes.

Conclusions:

La commission gestion-finances propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission



Pascale Menu,
Présidente

Réponses aux questions de la commission des finances

1. Quelle est la fréquence de l'utilisation de cet équipement ? Avez-vous quelques exemples concrets ?

Cet engin est utilisé quasiment tous les jours de l'année, pendant la belle saison pour l'entretien des espaces verts de notre commune (terrain de jeux, place verte au centre du village, gazon autour du collège, talus, etc). En hiver, le déblaiement de la neige, le salage des routes, des trottoirs.

2. Est ce qu'un financement par leasing a-t-il été envisagé ?

Nous n'avons pas envisagé ce type de financement, dans la mesure où notre trésorerie communale nous permet d'assumer une telle dépense.

Toutefois, un rapide calcul nous donne les coûts suivants si nous souhaitons un leasing de 60 mois, à savoir un loyer mensuel de fr. 2'184.00, à terme un loyer total de de fr. 131'040.00 + une valeur résiduelle d'environ 50'000 à 60'000 francs. Dans tous les cas, la solution leasing est plus onéreuse.

3. Une co-propriété avec un maraîcher /paysagiste serait elle possible ?

Il est impossible d'envisager une telle co-propiété. N'oubliez pas que notre service de voirie l'utilise quasiment chaque jour.

4. Est-ce que les frais d'entretien ont été évalués ?

Pour la 1ère année d'utilisation nous bénéficions une garantie totale. Selon renseignements pris auprès de l'atelier mécanique, il faut compter des frais d'entretien d'un coût moyen de fr. 2000.00 maximum par an. Dans ce montant, nous comptons les services d'entretien, les changements de pneus, les frais d'expertise.

5. Est-il possible de voir les autres offres?

Oui, pour ce faire nous vous prions de prendre contact avec le municipal responsable ou le soussigné qui se tiennent volontiers votre disposition.

**Denges, le 18 avril 2017
Francis Monnin
Responsable des finances**